



Municipales 2026



Faire des solidarités
la boussole de
l'action municipale



À l'approche des élections municipales de 2026, Nexem s'engage afin de porter la voix des associations gestionnaires, des professionnels du secteur social et médico-social et de veiller à l'intérêt des personnes accompagnées

Cet engagement repose sur une conviction forte : **les communes ont toujours été, et aujourd'hui plus encore, en première ligne des grandes transitions sociales, démographiques, sanitaires et environnementales qui traversent notre pays.** C'est en effet à l'échelle communale que se vivent concrètement les enjeux de santé, de vieillissement, de handicap, de précarité, d'accès aux droits, de mixité sociale et de vivre-ensemble.

À ce titre, les communes et leurs élus constituent les **premiers partenaires de proximité** des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) adhérents à Nexem. Ce sont ces structures **qui accompagnent quotidiennement les habitants de ces territoires**, au premier rang desquels des enfants en danger, des majeurs protégés, des personnes en situation de handicap, des personnes âgées, ainsi que des personnes en situation d'exclusion sociale ou de grande précarité.

Les associations du secteur ont **un impact social majeur sur les communes**, en accompagnant les publics les plus vulnérables et en renforçant durablement la cohésion sociale à l'échelle locale.

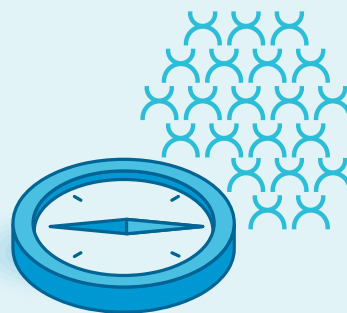
Les plus de 11 000 établissements et services représentés par Nexem, employant 365 000 professionnels, sont ainsi pleinement ancrés dans la vie de l'ensemble des territoires : grandes villes, territoires ruraux, métropolitains comme ultramarins. Sur de nombreux bassins de vie, ils figurent parmi les **premiers employeurs locaux** et jouent un rôle central dans la prévention, le prendre soin, la sécurisation des parcours de vie et la protection des personnes les plus vulnérables. Ils produisent également **des emplois non délocalisables, porteurs de sens**, et contribuent durablement à la cohésion sociale, à l'attractivité et à la vitalité des communes.

Dans le même temps, les attentes des citoyens évoluent fortement. Le bien-être dans leur cadre de vie, **la santé et le prendre soin figurent désormais parmi les premières priorités des Français** à l'égard de leurs futurs maires. De même, les élus municipaux sont de plus en plus interpellés sur l'inclusion, la mobilité, l'accès au logement ou encore l'accompagnement du vieillissement. Ces enjeux sont particulièrement déterminants pour les personnes en situation de vulnérabilité accompagnées par nos structures et qui sont des **habitants à part entière des communes**.

Pourtant, **les solidarités et leur mise en œuvre restent encore trop souvent perçues en dehors du périmètre de l'action municipale**, renvoyées à d'autres niveaux de décideurs et financeurs publics, alors même que les communes et leurs services y sont quotidiennement confrontés, dans un contexte de fragilisation des financements dédiés et d'augmentation continue des vulnérabilités.

Face à ce constat, Nexem porte une conviction forte : **les communes et les intercommunalités ne peuvent réussir leurs missions sans les acteurs du social et du médico-social, et inversement**. Sur leur territoire, ils sont étroitement liés.

Le présent plaidoyer vise à proposer aux futurs élus municipaux et intercommunaux **un cadre de dialogue, de reconnaissance et d'engagement partagé**, leur permettant de faire des communes dont ils ont la responsabilité des territoires capables de répondre avec dynamisme et durablement aux besoins de leurs habitants. Pour Nexem, en créant les conditions d'un étroit partenariat avec les acteurs du social et du médico-social, en les considérant comme pleinement impliqués dans les politiques locales, les élus locaux contribuent à bâtir des territoires **plus profondément solidaires**.



1

Acculturer les élus et les services municipaux aux réalités des structures sociales et médico-sociales de leurs territoires et des personnes qu'elles accompagnent

Les communes prennent chaque jour des décisions structurantes pour la vie des habitants : urbanisme, mobilité, sécurité, accès aux services publics, action sociale. Pourtant, les réalités vécues par les personnes en situation de vulnérabilité, comme celles des professionnels qui les accompagnent, **demeurent encore insuffisamment connues et prises en compte.**

Si les communes sont souvent facilitatrices vis-à-vis des publics non vulnérables, **des blocages peuvent exister** lorsqu'il s'agit de personnes porteuses de difficultés particulières. C'est notamment repérable lors de **l'implantation d'établissements accueillant des publics spécifiques** (par exemple, des mineurs non accompagnés, des personnes en situation d'exclusion sociale, etc.) ou encore avec la **publication d'arrêtés** excluant de l'espace public des personnes en situation de vulnérabilité (mendicité, etc.).

Ces résistances, qui résultent souvent d'une méconnaissance de ces publics et des modalités de leur accompagnement, **fragilisent l'action des structures qui leur sont dédiées** et renforcent l'incompréhension, parfois la défiance, autour des publics accompagnés.

Nexem défend ainsi un **effort nécessaire d'acculturation des élus municipaux, des services communaux et du grand public** aux réalités des publics accompagnés par les établissements et services sociaux et médico-sociaux ainsi que celles rencontrées par les employeurs du secteur. Cette acculturation doit permettre de construire au bénéfice des élus locaux un socle de connaissances portant à la fois sur les **besoins spécifiques des personnes**, les parcours de vie, mais aussi sur les **contraintes organisationnelles et financières du secteur.**

Faire de ce socle de connaissance un capital socle partagé avec les acteurs du social et du médico-social permettra de **mieux anticiper les décisions locales et de renforcer la pertinence des politiques municipales.**

Nexem propose donc aux élus locaux de :

Toujours associer les acteurs du secteur, les aidants et les personnes accompagnées **aux diagnostics territoriaux et systématiser des temps d'échanges** entre élus, services municipaux et acteurs du secteur notamment sur :

- > le parcours des publics accompagnés,
- > le fonctionnement et le financement du secteur privé à but non lucratif,
- > les problématiques locales d'emploi.

Renforcer le rôle des élus communaux et intercommunaux comme relais politiques auprès des autres collectivités sur le secteur et en particulier sur les fragilités et les incohérences d'un système de financement des solidarités encore trop instable.

Désigner systématiquement un élu référent Solidarités au sein du conseil municipal et des services de la mairie.

Renforcer la connaissance du secteur par les élus locaux en favorisant leur participation aux Conseils de la vie sociale (CVS) des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS).

Valoriser et soutenir le modèle associatif comme réponse aux enjeux médico-sociaux et sociaux sur le territoire, notamment en **facilitant l'accès au foncier et aux financements pour les initiatives locales.**

Renforcer le rôle des communes comme lieux d'accueil et d'activation de la solidarité, **en facilitant les projets d'implantation et l'action des ESSMS privés à but non lucratif.**



2

Lever les freins à l'attractivité des métiers du secteur et soutenir l'emploi local

Logement et solutions d'accueil pour les jeunes enfants : des leviers municipaux majeurs pour les salariés du secteur

Sur de nombreux territoires, les professionnels du social et du médico-social rencontrent des difficultés croissantes pour **accéder à un logement adapté et à des solutions d'accueil pour leurs enfants**. Ces obstacles constituent un **frein majeur à l'attractivité des métiers**, à la fidélisation des équipes et à la continuité de l'accompagnement.

Dans les zones tendues, la flambée des loyers éloigne les professionnels de leur lieu de travail. Dans les territoires ruraux, l'offre de logements accessibles et adaptés est souvent très insuffisante. Outre le manque de solutions d'accueil pour les enfants des professionnels, les horaires atypiques du secteur sont peu compatibles avec l'offre actuelle.

Alors que Nexem défend la pleine reconnaissance des métiers du secteur comme **prioritaires et essentiels à la Nation**, tous ces obstacles nuisent à leur implantation sur nombre de territoires communaux alors même qu'ils relèvent pleinement de l'action municipale.

Nexem propose ainsi aux élus locaux de :

- > **Développer et prioriser des offres de logements accessibles pour les professionnels du secteur, en lien avec les bailleurs sociaux,**
- > **Intégrer ces besoins dans les politiques locales de l'habitat et de l'urbanisme,**
- > **Développer et prioriser des solutions d'accueil pour les jeunes enfants des professionnels du secteur.**

Par ailleurs, le manque de crèches étant devenu un problème structurant sur le territoire, Nexem encourage notamment les communes à **faciliter le développement des crèches privées à but non lucratif**, modèle ayant fait ses preuves avec une gouvernance associative garantissant un ancrage local et une gestion au service de l'intérêt général.

► Renforcer les liens économiques avec les structures du secteur présentes sur la commune

Les établissements et services du secteur social et médico-social ne sont pas uniquement des acteurs de solidarité : ils constituent également des **acteurs économiques de premier plan**, profondément ancrés dans les territoires. Par leur activité, ils **créent de la valeur, soutiennent l'emploi local et contribuent au dynamisme économique des communes**.

De nombreux dispositifs portés par le secteur – **ESAT, entreprises adaptées, structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)** – démontrent chaque jour leur capacité à répondre à des besoins économiques locaux concrets tout en poursuivant un objectif d'inclusion sociale et professionnelle.

Devant ce constat, Nexem appelle les communes à **renforcer leurs liens économiques avec les structures du secteur**, en reconnaissant pleinement leur rôle dans le développement local et à soutenir l'économie inclusive de leur territoire via le levier direct qu'est la commande publique.

Nexem propose ainsi aux élus locaux de :

- **Développer et faciliter l'accès des ESAT, entreprises adaptées, SIAE et structures de l'ESS aux marchés publics communaux,**
- **Identifier et valoriser ces structures dans les appels d'offres,** notamment pour des activités telles que l'entretien des espaces verts, la restauration, l'entretien, la logistique ou les services aux collectivités.

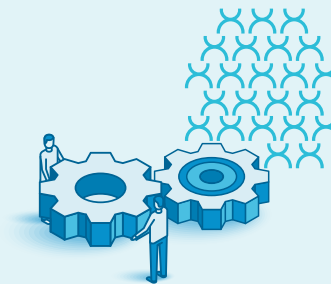
► Créer des synergies locales pour attirer des professionnels et favoriser l'insertion professionnelle des personnes accompagnées

Face aux tensions de recrutement sur notre secteur, les communes peuvent jouer un rôle d'animateur et de facilitateur de l'emploi local. Nexem propose ainsi aux élus locaux de :

- **Référencer systématiquement les établissements du secteur social et médico-social comme bassins d'emploi prioritaires,** notamment avec des actions de communication en faveur des métiers du secteur,
- **Soutenir l'organisation de job dating et de forums emploi** sur la commune dédiés à l'insertion professionnelle des personnes accompagnées (jeunes majeurs sortants de l'ASE, personnes en situation de handicap, etc.),
- **Mettre à disposition des locaux communaux et investir les tiers lieux au sein des établissements du secteur** pour organiser des rencontres entre employeurs, demandeurs d'emploi, personnes accompagnées et partenaires de l'insertion.

3

Développer des partenariats opérationnels avec les services communaux



La capacité des communes à répondre efficacement aux besoins des habitants, en particulier des personnes les plus vulnérables, repose sur une **coopération étroite entre les services municipaux et les acteurs du secteur social et médico-social**. Nexem appelle à structurer et renforcer ces dynamiques partenariales, afin de favoriser une action publique plus cohérente, plus lisible et plus efficace à l'échelle locale.

► Renforcer la coordination de l'action sociale avec les CCAS

Les centres communaux d'action sociale (CCAS) constituent un **pilier essentiel de la solidarité de proximité**. Leur action s'inscrit en **complémentarité directe** avec celle des établissements et services sociaux et médico-sociaux du secteur privé à but non lucratif. Cette articulation est d'autant plus nécessaire face à **l'évolution des besoins des publics**, par exemple avec l'augmentation du nombre de personnes en situation de handicap vieillissantes, dont **les parcours relèvent à la fois des dispositifs communaux et des structures spécialisées**. Ils constituent également des centres de ressources essentiels pour les personnes accompagnées et sont au cœur du maintien à domicile et du **repérage des vulnérabilités**.

Afin de **renforcer la cohérence des interventions** et d'adapter plus efficacement les réponses aux réalités territoriales, Nexem appelle à une **coordination accrue entre les CCAS et les acteurs du secteur**. Cette coordination doit permettre une meilleure anticipation des besoins, une continuité des parcours d'accompagnement et une mobilisation plus efficiente des ressources locales.

Dans cette perspective, Nexem propose aux élus locaux de :

- Améliorer la coordination locale de l'action sociale en **renforçant la représentation des acteurs du secteur privé à but non lucratif au sein des conseils d'administration des CCAS**,
- Favoriser la création et la pérennisation d'aides financières spécifiques à l'attention des personnes en situation de vulnérabilité,
- D'associer plus étroitement le secteur privé à but non lucratif à **l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies communales en matière d'action sociale**.

► Renforcer les liens avec les polices municipales pour l'accompagnement des personnes accompagnées

Les agents de police municipale sont **régulièrement confrontés à des situations impliquant les personnes en situation de vulnérabilité** accompagnées par les structures et vivant sur le territoire de la commune. Pour **sécuriser les interventions, et favoriser le dialogue et anticiper des réponses adaptées**, Nexem encourage les communes à :

- > **Conclure des conventions de partenariat** entre les services de police municipale et les associations du secteur social et médico-social,
- > Renforcer la **sensibilisation et la formation des agents de police municipale** aux spécificités des publics vulnérables, notamment **en encourageant les dynamiques d'immersion et de formation croisée**,
- > **Identifier des contacts et des référents au sein des services municipaux et des associations** afin de faciliter la gestion des situations rencontrées sur le territoire communal.

► Renforcer les coopérations dans les situations de gestion de crise

Les crises sanitaires, climatiques, sociales ou économiques se multiplient et affectent souvent en premier lieu les personnes les plus vulnérables. Canicules, épisodes de grand froid, crises alimentaires ou situations d'urgence sociale (par exemple, la crise des réfugiés ukrainiens) mettent les communes en première ligne. Dans ces contextes, les établissements et services sociaux et médico-sociaux constituent des **acteurs de terrain essentiels, disposant d'une connaissance fine des publics, des besoins et des ressources mobilisables.**

Pour mieux se préparer à faire face à de telles situations, Nexem encourage les communes à développer, en lien avec les établissements du secteur, de **véritables stratégies locales de gestion de crise**, fondées sur l'anticipation et la coordination. Nexem leur propose de :

- > Associer les acteurs du social et du médico-social à **l'élaboration et à la mise à jour des plans communaux de sauvegarde et des dispositifs de gestion de crise**,
- > **Identifier en amont le foncier et les locaux disponibles pouvant être mobilisés en situation d'urgence** (accueil temporaire, distribution d'aide, mise à l'abri),
- > **Recenser et coordonner les ressources mobilisables sur le territoire**, par exemple en lien avec les banques alimentaires et les acteurs de l'aide alimentaire.

Les dispositifs de prévention et d'alerte constituent également un levier majeur pour limiter l'impact des crises sur les publics fragiles. Nexem propose aux élus de :

- > **Renforcer la coordination locale autour des alertes canicule et du plan grand froid**, en associant systématiquement les établissements et services du secteur,
- > **S'appuyer sur leur connaissance des personnes accompagnées pour mieux repérer les situations à risque et déclencher des actions de prévention adaptées.**

4

Construire des parcours territoriaux de santé et d'autonomie accessibles à tous

► Renforcer la coordination territoriale des acteurs de santé et du prendre soin

Face aux évolutions démographiques et à la diversification des vulnérabilités sur les territoires, les réponses en matière de santé ne peuvent plus être uniquement sectorielles. Elles doivent s'inscrire dans une logique territoriale, partenariale et coordonnée. Les communes et les intercommunalités ont ainsi un rôle clé à jouer pour structurer des **territoires collaboratifs en santé**, en lien étroit avec l'ensemble des acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux, au premier rang desquels nos structures.

Nexem appelle ainsi les communes et intercommunalités à :

- Soutenir activement le développement des démarches collaboratives en santé, notamment les **communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)** et les **contrats locaux de santé (CLS)**.



► Développer des maisons de santé ouvertes aux publics accompagnés par le secteur

Face aux déserts médicaux, les maisons de santé communales constituent un outil structurant de l'offre de soins de proximité. En ce sens, Nexem encourage le développement de ces structures. Néanmoins, certaines communes restreignent encore l'accès de ces structures aux seuls habitants de la commune, invisibiliser les besoins de nos structures et les publics qu'ils accompagnent.

Nexem propose de :

- > Systématiser l'accès des maisons de santé communales aux **publics accompagnés par les établissements sociaux et médico-sociaux**, et non uniquement aux habitants de la commune,
- > **Sensibiliser les praticiens médicaux à l'accueil des publics spécifiques**, en mobilisant pour cela l'expertise des professionnels du secteur.

► Soutenir les services d'autonomie à domicile

Dans chaque commune, les services d'autonomie à domicile sont des acteurs essentiels du maintien à domicile, de la prévention de la perte d'autonomie et de la qualité de vie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Nexem plaide pour :

- > **Une reconnaissance accrue de ces services dans la conception et la déclinaison des politiques municipales de santé et de solidarité,**
- > **Un soutien renforcé de leur action**, notamment en matière de **coordination locale**, de **visibilité** et de **financement**,
- > **Le développement de tiers-lieux pour les professionnels de l'aide à domicile, dans le cadre de leurs déplacements locaux, afin de leur offrir des solutions de répit,**
- > **La mise en place effective de cartes professionnelles pour garantir le stationnement gratuit et donc faciliter l'intervention des professionnels de l'aide à domicile.**

En soutenant ces services, les communes contribuent directement à répondre aux aspirations des habitants à vieillir et vivre chez eux dans des conditions dignes et sécurisées et à leur offrir autant que de besoin de nouvelles solutions, en lien avec les acteurs du secteur.

5

Faciliter l'accessibilité des personnes accompagnées et des professionnels au sein des communes

L'accessibilité constitue une condition essentielle de l'égalité des droits, de l'accès aux services publics et de la participation pleine et entière à la vie locale.

Pour les personnes accompagnées par les établissements, comme pour les professionnels qui y travaillent, **les obstacles d'accessibilité** – qu'ils soient physiques, organisationnels ou informationnels – **restent encore trop nombreux dans les communes**. Nexem appelle ainsi à une approche globale et pragmatique de l'accessibilité, intégrée aux politiques municipales et pensée en lien étroit avec les acteurs du secteur.

► Renforcer l'accessibilité des publics accompagnés dans leurs démarches avec les services municipaux

Nexem encourage les communes à engager des actions concrètes et immédiatement mobilisables pour améliorer l'accessibilité des services publics locaux, notamment par :

- > **L'ouverture des commissions communales d'accessibilité (CCA) aux ESSMS du secteur,**
- > **Le déploiement de la communication alternative et améliorée (CAA) avec notamment la généralisation du Facile à lire et à comprendre (FALC)** dans les services municipaux, afin de rendre l'information accessible à tous,
- > **La formation systématique des personnels municipaux à l'accueil des personnes à besoins spécifiques,** grâce à l'expertise des professionnels du secteur,
- > **L'amélioration de la signalétique au sein des équipements publics,** mais également pour les **établissements et services du secteur social et médico-social**, afin de faciliter leur repérage et leur accessibilité,
- > **L'élaboration d'un diagnostic mesurant la prise en compte du handicap et du grand âge au sein de la commune,**
- > **L'inventaire et la promotion des offres de loisirs et de culture adaptées et des structures sportives labellisés CDSA.**

Au-delà de l'accessibilité physique, l'accessibilité des services passe également par l'adaptation de leur organisation. Nexem propose de :

- > **Mettre en place des créneaux horaires adaptés** au sein des mairies, des CCAS et des équipements et services municipaux,
- > **Développer des permanences ou des créneaux spécifiques** en lien avec les services partenaires, **notamment la CAF et la Sécurité sociale.**

► Répondre aux enjeux de scolarisation et d'accueil périscolaire des enfants accompagnés

Les communes jouent un rôle déterminant dans **la scolarisation et l'accueil des enfants présentant des besoins spécifiques**. A cet égard, les politiques publiques ont été mobilisées pour améliorer l'inclusion scolaire du plus grand nombre des enfants, adolescents et jeunes adultes. Pourtant, de nombreux obstacles persistent sur les territoires : **manque de places, difficultés d'accueil, et, dans certains cas, réticences locales de la population à la scolarisation d'enfants** en situation de handicap ou présentant des troubles spécifiques. Ces situations fragilisent les parcours éducatifs des enfants et génèrent des inégalités territoriales inacceptables.

Nexem appelle à un engagement renforcé des communes pour garantir un accès effectif à l'école pour tous les enfants, dans le respect du droit à la scolarisation et des principes de l'école inclusive. Pour cela, un **travail conjoint entre les communes, l'Éducation nationale et les établissements et services** du secteur social et médico-social est indispensable. Il s'agit ici de renforcer l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques, sécuriser leurs parcours et adapter les réponses éducatives aux réalités locales.

Dans les territoires ruraux, ces coopérations peuvent également contribuer au **maintien, voire à la réouverture de classes**, en favorisant une meilleure prise en compte des besoins des enfants accompagnés et en consolidant les effectifs scolaires.

Les temps périscolaires constituent également un maillon essentiel de l'inclusion. Or, l'accueil des enfants accompagnés y demeure trop souvent insuffisant, notamment en raison d'un **manque de professionnels formés** et de ressources adaptées.

Pour corriger significativement cette situation, Nexem appelle les communes à :

- > **Améliorer les conditions d'accueil des enfants à besoins spécifiques sur les temps scolaires et périscolaires** en prévoyant notamment **des locaux et activités scolaires et périscolaires adaptés**,
- > **Renforcer l'attractivité des métiers du périscolaire**, en favorisant les mutualisations, formations et coopérations entre communes et associations,
- > **S'appuyer sur l'expertise des établissements et services du secteur social et médico-social pour construire et éventuellement contribuer à conduire des réponses adaptées.**



► Intégrer les besoins des professionnels et des personnes accompagnées dans les politiques communales de mobilité

La mobilité est un facteur déterminant d'accès aux droits, à l'emploi et à la vie sociale. Là aussi, les personnes accompagnées par les établissements et services sociaux et médico-sociaux, comme les professionnels du secteur, rencontrent encore trop souvent des **obstacles importants dans leurs déplacements quotidiens**. L'inadaptation de la voirie, l'insuffisance des transports en commun et l'absence de solutions alternatives limitent l'autonomie des publics accompagnés et contribuent à fragiliser l'attractivité des métiers du secteur.

Les communes ont un **rôle clé à jouer pour intégrer ces enjeux dans leurs politiques de mobilité**, en lien étroit avec les acteurs du médico-social, afin de concevoir des solutions adaptées aux usages réels et aux besoins des territoires.

Nexem propose aux élus de :

- > **Améliorer l'accès au stationnement** ainsi que **l'accessibilité de la voirie et des cheminements piétons et cyclables**, en particulier **aux abords des structures sociales et médico-sociales du secteur**,
- > **Garantir la présence d'arrêts de transports en commun au plus près des établissements**, au bénéfice des personnes accompagnées comme des professionnels,
- > **Développer et mutualiser des solutions de transports adaptées pour les publics qui en ont besoin**, par exemple dans le cadre des déplacements entre structures, l'accès à l'école ou encore pour les consultations médicales,
- > **Associer systématiquement les acteurs du social et du médico-social à l'élaboration des politiques locales de mobilité** afin de prendre en compte les réalités des personnes accompagnées et éviter le renoncement à l'accompagnement.

► Développer des solutions d'habitat comme levier d'accessibilité et d'autonomie

Outre la nécessité de proposer aux professionnels du secteur des solutions de logement afin de permettre leur installation dans les communes, l'accès à un logement adapté est aussi un facteur clé de l'autonomie des personnes accompagnées. Nexem encourage les communes à :

- > **Développer et financer des solutions d'habitat inclusif**, en association avec les établissements du secteur porteurs de projets et en lien avec les intercommunalités,
- > **Intégrer pleinement les enjeux d'accessibilité et d'habitat inclusif dans les plans locaux d'urbanisme (PLU)** grâce à l'expertise des acteurs du secteur, en prévoyant des dispositifs incitatifs pour le développement de logements adaptés aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap,
- > **Financer des solutions innovantes de logement pour les personnes en situation d'exclusion** avec par exemple le bail glissant, l'intermédiation locative ou encore les pensions de famille.

6

Développement durable : des défis communs à relever entre communes et acteurs du secteur

Les communes comme les établissements et services sociaux et médico-sociaux sont aujourd'hui confrontées aux **mêmes exigences réglementaires et aux mêmes objectifs en matière de développement durable** : transition énergétique, réduction des déchets, alimentation responsable, sobriété foncière, performance environnementale des bâtiments ou encore adaptation au changement climatique. Ces contraintes partagées constituent autant de défis, mais aussi des opportunités de coopération renforcée à l'échelle territoriale.

Dans ce contexte où toute contribution est importante, Nexem défend une approche globale fondée sur la **mutualisation des moyens, des pratiques, des compétences et des investissements**, permettant aux communes et aux acteurs du secteur de répondre conjointement à ces nouvelles obligations environnementales.

► Développer des coopérations autour de la restauration collective

La restauration collective est un levier structurant de la transition écologique, auquel sont soumis tant les collectivités que les établissements du secteur. Nexem encourage les communes à :

- > **Développer des coopérations** avec les établissements sociaux et médico-sociaux **en matière de restauration collective**,
- > **Identifier et mutualiser les circuits courts** et l'approvisionnement local,
- > **Promouvoir des achats responsables**, en cohérence avec les objectifs de la loi EGAlim.

Les projets **alimentaires territoriaux (PAT)** constituent aussi un cadre privilégié pour articuler enjeux agricoles, alimentaires, sanitaires et environnementaux. Nexem appelle à :

- > **Associer pleinement les établissements et services du secteur aux PAT** portés par les communes et les intercommunalités,
- > **Reconnaître leur rôle** dans la structuration de filières locales durables et inclusives.

► Mutualiser la gestion des déchets et les démarches d'économie circulaire

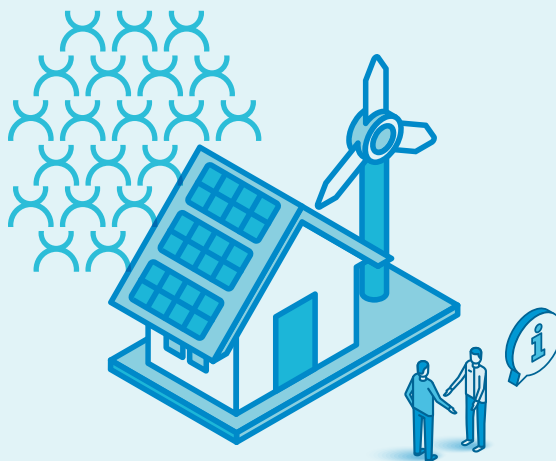
Sur chaque territoire, la gestion et la réduction des déchets représentent également un enjeu commun aux communes et aux établissements. Nexem propose de :

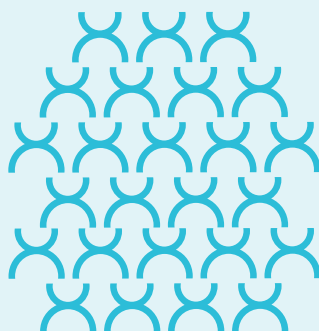
- > **Développer des dispositifs mutualisés** de gestion des déchets et de valorisation des biodéchets (par exemple le compostage).

► Développer des projets énergétiques communs

Face aux enjeux de sobriété et de transition énergétique, Nexem encourage également :

- > **Le développement de projets communs de production d'énergies renouvelables**, notamment photovoltaïques et géothermiques,
- > **La mutualisation des réflexions, des investissements et des retours d'expérience** pour améliorer la performance énergétique des bâtiments publics et médico-sociaux.





CONTACTS

Relations institutionnelles

Charles Renard
c.renard@nexem.fr

Relations médias

Claire Picou
c.picou@nexem.fr